



DOCUMENT DE TRAVAIL

Création d'un espace de dialogue pour les Organisations de la société civile et les Autorités locales:

Le Forum politique pour le développement

Le présent document propose la mise en place d'un *Forum politique pour le développement* où les Organisations de la société civile (OSC) et les Autorités locales (AL) de l'Union européenne et de ses pays partenaires pourraient dialoguer sur des questions liées, au suivi du Dialogue Structuré, d'une part et, sur des questions de politiques globales liées aux agendas de développement de la CE et de la communauté internationale, d'autre part. Son objectif est de susciter des commentaires et réactions de la part des OSC et des AL, après consultations avec leurs membres et circonscriptions respectives.

1. Historique

L'amélioration des dialogues et consultations régulières avec la Société civile est un des principes énoncés dans le Traité de Lisbonne, dans le but d'assurer la cohérence et transparence des politiques de l'UE¹. Dans le domaine du développement, l'Union européenne a, depuis la décennie passée, fait la promotion d'une participation complète et progressive de la Société civile et, plus récemment, des Autorités locales, dans le processus de développement des pays et dans un dialogue politique, social et économique plus large.

L'Accord de Cotonou (2000)² a été le premier instrument légal à reconnaître les OSC en tant qu'acteurs clés dans la coopération au développement de l'UE. Au cours des années, les principes de "participation et de dialogue" ont été renforcés et prolongés étendus aux domaines géographiques. La Communication de la CE sur La Participation des Acteurs non-étatique à la politique communautaire de développement (2002)³, le *Consensus européen pour le développement* de 2005⁴ et la Communication de la CE sur les Autorités locales: des acteurs en faveur du développement (2008)⁵ réaffirment cet engagement

¹ TUE, Article 11: " Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. 2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. 3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées [...]".

² L'Article 4 de l'Accord de Cotonou rend obligatoire d'informer et de consulter avec les OSC sur les politiques et stratégies de coopération, et sur le dialogue politique

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2002:0598:FIN:FR:PDF>

⁴ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/european_consensus_2005_fr.pdf

⁵ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0626:FIN:FR:PDF>

D'autres mesures ont été prises avec la Communication intitulée: *Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement* (octobre 2011)⁶ (Octobre 2011) et avec la Position commune de l'UE en vue du quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'Aide⁷, s'étant déroulé à Busan en décembre 2011, avec un engagement plus fort sur l'appropriation démocratique et pour un environnement favorable pour la Société civile et les autorités locales.

Le document final du Forum à Haut Niveau évoque le rôle crucial que les OSC et les AL jouent respectivement dans l'efficacité de l'aide et pour resserrer les liens entre l'Etat et les citoyens⁸.

L'UE a mis en pratique ces principes avec les pays partenaires en mettant en œuvre des programmes de développement à travers le Fonds européen de développement (FED), l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)⁹.

Prenant en considération les évolutions drastiques dans le paysage des OSC et des AL, particulièrement l'émergence de nouveaux types d'acteurs au-delà des ONG traditionnelles et la perception de la nécessité d'avoir une approche plus stratégique afin d'impliquer de façon plus efficace les OSC et les AL dans les politiques et programmes de développement de l'UE, la Commission européenne a lancé, en mars 2010, le *Dialogue Structuré (DS) pour un partenariat efficace*. Ce processus de consultation intense s'est conclu en mai 2011. Il rassembla plus de 700 OSC et AL de toutes les parties du monde et les Etats membres de l'UE, y compris des participants du Parlement européen et des Délégations de l'UE afin de réfléchir et de définir les voies et moyens pour améliorer l'efficacité de tous les acteurs impliqués dans la coopération au développement de l'UE.

2. Le Dialogue Structuré et son suivi

La Déclaration finale du DS, connue comme la *Déclaration de Budapest*¹⁰, appelle l'ensemble des parties à contribuer, dans la mesure du possible, à la réalisation des recommandations adressées aux différentes catégories d'acteurs présents. Les recommandations adressées à la CE demandent, de façon concrète, à la Commission "d'améliorer la qualité des processus d'engagement / de dialogue à tous les niveaux de gouvernance (c.-à-d. local, régional, national, mondial)" A Budapest, le Commissaire Piebalgs a réitéré l'importance d'améliorer le dialogue à tous les niveaux et suggéra d'établir un espace stable pour le dialogue à Bruxelles, afin de permettre des débats systématique avec les Organisations de la société civile et les Autorités locales.

DEVCO a organisé la première réunion de suivi avec les acteurs du DS en novembre 2011. La réunion a proposé de continuer le dialogue aux niveaux national, régional et international. Elle s'est accordée à

⁶ http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/documents/agenda_for_change_fr.pdf

⁷ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/126061.pdf

⁸ Art 22 & 21 http://www.aideeffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/hlf4/OUTCOME_DOCUMENT_-_FINAL_FR.pdf

⁹ Par exemples, le ICD (Art 14.1 c) *cherche à "établir une coopération plus efficace, favoriser les synergies et faciliter un dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les associations représentant les autorités locales, au sein de leurs organisations et avec les institutions communautaires"* (Art 14.1 c), et reflété dans le Programme thématique ANE/AL 2007-2013. L'instrument législatif du IEVP se réfère à " *stimuler le développement de la société civile et des organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional (multi-pays) et transfrontalier*" (Art 2 m et 6);

¹⁰ https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/7/7e/FINAL-_D%C3%A9claration_finale.pdf

approfondir la discussion sur les questions¹¹ initiées durant le processus du DS avec un accent particulier sur la dimension pays en:

- Soutenant la mise en oeuvre des recommandations du DS en procurant un espace de mise à jour régulière et de revue par les pairs pour tous les acteurs;
- Facilitant et en élaborant davantage sur les thèmes sélectionnés et débattus pendant le processus du DS;
- Encourageant l'échange d'information et d'expériences sur les principales politiques et initiatives de l'UE, ainsi que sur les réformes institutionnelles en cours dans les pays, et les contraintes à la participation des OSC et AL dans le développement

Le dialogue prendrait place à trois niveaux:

- Niveau pays: processus devant être facilité par les Délégations de l'UE avec le soutien politique et technique du Siège de la CE, à travers des outils de guidance, des formations, le partage d'information et le suivi du progrès.
- Au niveau régional/sous-régional: stimuler et faire le point. La dimension régionale est importante en prenant en considération les initiatives régionales, les institutions et réseaux existants.
- A niveau du Siège de la CE: faire le point et évaluer, apprendre et surveiller la mise en œuvre globale du DS et alimenter les résultats dans les discussions politiques sur la coopération et le développement international.

3. Mise en place d'un espace de dialogue au Siège CE: le Forum politique pour le développement

Un document de travail intitulé "*Vers un espace de dialogue multi-acteurs*", introduisant l'idée "d'un dialogue sur les questions politiques, y compris des débats de haut niveau", a été envoyé aux participants en préparation de la réunion de novembre 2011, afin de récolter des suggestions sur le suivi du DS. La proposition pour un dialogue politique de haut niveau a été favorablement reçue, confirmant le besoin de réunir, au niveau du Siège de la CE (Bruxelles), les acteurs clés travaillant sur les questions de développement et de coopération.

a. But et objectifs du Forum politique pour le développement

Le but global du Forum politique pour le développement est de procurer aux OSC et AL de l'UE et de ses pays partenaires, un espace de dialogue multi-acteurs au niveau du Siège de la CE, d'assurer leur consultation et leur contribution effective aux politiques et programmes de développement de l'UE.

Priorité sera donnée aux discussions politiques relatives au mandat de DEVCO, aligné sur son Programme de travail, en ce compris les débats en préparations d'événements de haut niveau. Le Forum Politique ne doit cependant pas empiéter sur les consultations institutionnelles, pratiques et discussions bilatérales existantes, où sont discutées, entre autres, les questions programmatiques.

¹¹ Les débats ont couverts la promotion d'un environnement favorable pour la CS et les AL, des partenariats pour des dialogues multi-acteurs et les complémentarités entre acteurs et instruments, l'Approche territoriale et son articulation au niveau local, l'appropriation et l'alignement des principes et comment ils se réconcilient avec le droit d'initiative des OSC et des AL, la division du travail/harmonisation entre bailleurs de fonds et responsabilité multiple.

Les objectifs spécifiques sont:

- (i) Améliorer les connaissances sur les enjeux actuels et cruciaux du développement, en ce compris les politiques et programmes de développement de l'UE, par le biais de réunions opportunes
- (ii) Evaluer et faire le point sur les initiatives relatives à la mise en œuvre du DS et des réflexions émanant des niveaux national et régional;
- (iii) Améliorer la compréhension et la communication mutuelle parmi les acteurs actifs du développement

b. Modalités de travail

- DEVCO est chargé de l'organisation globale du Forum; l'Unité D2 de DEVCO s'occupera de la coordination du secrétariat et de la mise en œuvre harmonieuse des activités planifiées;
- Le Forum pourrait inclure des réunions de haut niveau (deux séminaires/sessions par an au niveau du Commissaire/Directeur Général) et des sessions techniques;
- Les participants conviendront d'un agenda annuel basé sur le Plan de travail de DEVCO et le calendrier des événements internationaux; un appel à suggestions pourrait être organisé annuellement;
- Des groupes de travail pourront être établis afin de préparer les discussions thématiques (pour assurer la participation active des membres);
- Aucun appui financier n'est prévu pour les participants, mise à part le remboursement des coûts logistiques;
- La participation active et l'engagement de tous les membres est primordiale pour une telle initiative;
- Le Forum devrait travailler de façon flexible. Après une première année d'activités, les modalités de travail pourront être révisées.

c. Participation

Les critères ci-dessous doivent être considérés comme un processus en évolution. Afin de permettre au Forum politique de devenir opérationnel, une période intérimaire a été définie pour consulter, réfléchir et analyser le niveau de représentation le plus adéquat, qui, dans le long terme, devrait passer d'une participation régionale à une participation globale. Cela n'entravera pas l'organisation d'événements régionaux, reconnaissant par exemple, le rôle particulier de plaidoyer joué par les réseau et plateformes européennes.

Dès lors les représentants régionaux, les Ambassadeurs du DS ¹², participeront au Forum, durant la phase initiale de transition afin d'assurer (i) le lien avec le DS en cours au niveaux pays/régional et (ii) permettre un mécanisme de retour d'information à ces niveaux.

¹² Au cours du processus du DS, les participants aux séminaires régionaux (Bruxelles, Bamako, Amman, Asuncion, New Delhi et Baku) ont désigné leurs "Ambassadeurs" pour les représenter à chaque session et événements relatif au DS. Les 32 Ambassadeurs ont pris part à la première réunion de suivi du DS à Bruxelles (novembre 2011)

(I) Réseaux /Plateformes régionaux représentatifs:

- Le Forum politique pour le développement devrait assurer une représentation équilibrée par région et par type d'acteur (le cas échéant) et éviter la double représentation.
- Les types d'acteurs actuellement identifiés incluent: (i) les ONG de développement, (ii) les Syndicats, (iii) les Coopératives, (iv) les Fondations et Organisations philanthropiques, (v) les Autorités locales, (vi) les Chambres de commerce, (vii) les Organisations des droits de l'homme, (viii) les Organisations environnementales et (x) les Organisations de jeunesse;
- Le Forum pourrait, le cas échéant, s'ouvrir à la participation thématique et inviter des représentants du monde académique, des think tanks ou des médias;
- Assurer la participation de toutes les régions où existent des programmes de coopération de la CE: Voisinage, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique Latine et Caraïbes;
- Le Forum considérera la participation des réseaux d'acteurs sous-régionaux, si la question de la double représentation ne se pose pas;
- La qualité de membre du Forum sera limitée à un nombre maximum de participants (à définir) afin de garantir la qualité des débats et la participation;
- Afin de permettre la transparence et la rotation des membres, la CE projette de publier un appel à manifestation d'intérêt chaque 2/3 ans pour sélectionner les réseaux participants (à partir de 2013);

(II) Institutions de l'UE:

- Commission européenne: selon les thèmes, DEVCO des Directions thématiques et géographiques;
- Parlement européen: selon les thèmes, Secrétariats des Commission du Développement, des Affaires étrangères et des Droits de l'homme;
- Conseil et Etats membres;

(III) Autres services et organes de l'UE

- Service européen d'action extérieure (SEAE);
- Comité économique et social européen (CES)
- Comité des Régions (CdR).

d. Prochaines étapes et planification 2012 (provisoire)

- | | | |
|----------------|---|--|
| - 21 février | : | Projet de document de travail envoyé aux OSC et AL |
| - 23 mars | : | Date limite pour recevoir les commentaires des OSC et AL |
| - 31 mars | : | document de travail consolidé |
| - Mi-avril | : | Phase-intérimaire: Réunion du Forum Politique |
| - Oct-nov. | : | Phase-intérimaire: Réunion de haut niveau du Forum Politique pour le développement |
| -1er octobre | : | Publication de l'appel à manifestation d'intérêt |
| -1er décembre | : | Date limite pour la soumission des propositions |
| - Janvier 2013 | : | Publication des organisations sélectionnées |
| - Février | : | Mise en place formelle du Forum politique sur le développement |